

## INTEGRE – Wallis et Futuna

### Site pilote Wallis – Fiche N°C2W111

#### « Réaliser un nouveau casier pour le Centre d'Enfouissement Technique de Vailepo, Wallis »

**Auteur :** Service Territorial de l'Environnement (Atoloto MALAU, Chef de Service, [senv@mail.wf](mailto:senv@mail.wf))

#### Descriptif de l'activité :

- *Caractéristiques de l'activité*

La problématique des déchets pour les pays insulaires océaniques constitue un problème majeur susceptible de retombées néfastes sur les activités nationales de développement, dont la sécurité alimentaire, la santé publique et l'environnement. L'actuel casier du centre d'enfouissement technique de Vailepo à Wallis atteint sa capacité maximale de stockage. Afin de poursuivre le **plan de gestion des déchets** établi sur Wallis et Futuna suivant la **stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique** (PROE) et pour palier à cette problématique, il devient urgent mettre en place un nouveau casier.

Le nouveau casier permettra une gestion améliorée et durable des déchets en suivant la méthode « Fukuoka » créée par l'université et la ville de Fukuoka en 1965 au Japon. Cette méthode, largement employée dans les pays de l'Asie-Pacifique permet d'améliorer facilement le fonctionnement des sites d'enfouissement de déchets à moyen coût en utilisant les matériaux et des méthodes disponibles dans des pays ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour la mise en place et le maintien de centre d'enfouissement classique (de haute technologie) avec un fonctionnement anaérobie.

Cette méthode « Fukuoka » fonctionne de façon semi-aérobie utilisant au sein du casier des tuyaux permettant une évacuation directe des écoulements provenant des déchets ainsi qu'un apport continu en dioxygène sur le site grâce à la convection générée par la chaleur due à la fermentation des déchets. Des tuyaux permettant des échanges gazeux sont disposés à intervalles réguliers pour augmenter l'environnement aérobie au sein du site. Ceci permet la mise en place de micro-organismes aérobies qui accroissent la décomposition des déchets, réduisent la « demande biologique en oxygène et suppriment ou réduisent considérablement la production de méthane. La technique confère donc une réduction des pollutions aux environs des sites d'enfouissement par la dégradation accélérée des déchets, une stabilisation rapide du casier, une évacuation directe des écoulements, une émission réduite de méthane contribuant donc aux efforts de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre de ce casier comportera donc plusieurs étapes :

- Une phase de planification et d'étude de faisabilité,
- Une phase de construction,
- Une phase de mise en fonctionnement et de maintien.

CONTACT  
 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège  
 BP 05,  
 98848 Nouméa Cedex,  
 Nouvelle-Calédonie  
 Téléphone : +687 26 20 00  
 Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva  
 Private Mail Bag,  
 Suva,  
 Îles Fidji  
 Téléphone : +679 337 0733  
 Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei  
 PO Box 0,  
 Holarua, Pohnpei, 96941 FM,  
 États fédérés de Micronésie  
 Téléphone : +691 3207 523  
 Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination  
 aux Îles Salomon  
 PO Box 1468  
 Honiara, Îles Salomon  
 Téléphone : +677 25543,  
 +677 25574  
 Télécopieur : +677 25547

1

- *Détail des actions à mener :*

- **Action 1 : Etude des sols, plan de profilage :**

La phase de planification d'un casier est une phase cruciale pour bénéficier d'une capacité et d'un fonctionnement optimal et c'est dans ce cadre que s'inscrit cette action.

La nature des sols et leur perméabilité doit être préalablement étudiées afin de vérifier la compatibilité du site destiné au nouveau casier dans le centre d'enfouissement de Vailepo.

La disposition des tuyaux de drainage des lixiviats et des tuyaux d'aération (interne) du casier doit être également préalablement établie en fonction des caractéristiques des sols.

C'est également dans le cadre de cette action que les matériaux qui constitueront le nouveau casier en suivant la méthode « Fukuoka » seront choisis. Les matériaux choisis devront permettre de répondre aux attentes de la méthode employée et aussi correspondre à des matériaux faciles d'accès à Wallis.

- **Action 2 : Construction et mise en œuvre**

Cette action requiert une technicité, un équipement et des matériaux adaptés pour une mise en œuvre adaptée du casier à Wallis.

Des précautions particulières doivent être prises durant la phase de construction qui doit répondre parfaitement aux attentes de la planification préalablement établie lors de la planification.

Les matériaux mis en place devront également être protégés afin de parfaitement remplir leur rôle lors de la mise en fonctionnement.

- *La zone géographique concernée*

Le Centre d'enfouissement technique de Vailepo se trouve sur la côte ouest de l'île, isolé des habitations dans le « toafa » (Végétation clairsemée, pauvre en espèces floristiques et essentiellement composé de pandanus et fougères).

Ce CET (classe 2, pouvant recevoir des ordures ménagères et déchet assimilés) en fonctionnement depuis une quinzaine d'années reçoit les déchets des trois districts qui composent l'île de Wallis et regroupe une population de moins de 10 000 habitants.

### **Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :**

- **Résultat 2 (OS 1) :** Les PTOM sont Insérés dans les réseaux régionaux d'échanges et de concertation dans le domaine du développement durable ;
- **Résultat 3 (OS 1) :** Des échanges entre sites miroirs de la région sont effectués ;
- **Résultat 4 (OS 2) :** La visibilité du projet intègre est assurée ;
- **Résultat 5 (OS 2) :** Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés ;
- **Résultat 7 (OS 3) :** La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée ;

- **Résultat 8 (OS 3)** : Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 10 (OS 4)** : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour y faire face, de manière intégrée ;
- **Résultat 12 (OS 4)**: Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

#### **Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :**

Cette activité contribuera à une amélioration de la structure actuelle de récupération des déchets de Wallis de façon à :

- Améliorer la gestion des déchets avec la mise en œuvre de filières de recyclage accompagnées d'un travail de sensibilisation pour réduire la production de déchets.
- Améliorer les pratiques actuelles afin de réduire l'empreinte carbone (ex. bannir le brûlage des déchets, récupération et traitement des lixiviats).
- Une gestion durable des déchets. Le site sera en capacité de recevoir tous les déchets de Wallis et la méthode « Fukuoka » permettra d'optimiser au mieux le fonctionnement du casier sur le long terme.

#### **Partenaires :**

- *Pilote de l'activité*

Service Territorial de l'Environnement de Wallis

- *Partenaires envisagés*

- Locaux : Service des Travaux Publics (équipements et compétences pour les travaux d'aménagement du site) ; Circonscription (ramassage des déchets).
- Régionaux : PROE (expertise dans le domaine des déchets et en particulier de la méthode Fukuoka), ADEME (Expertise gestion des déchets).
- Internationaux : JICA, Japan International Cooperation Agency (Expertise sur la mise en place de casier d'enfouissement dans les îles du Pacifique sud).

## Coût de l'activité et financements envisagés :

*Coût total et détail de la base du calcul financier :*

	Action 1 : Etude des sols, plan de profilage	Action 2 : Construction et mise en œuvre
1. Personnel		
2. Déplacement		
3. Equipement	2 368 600	17 899 500
4. Consommables		11 933 000
5. Sous-traitance et prestations externes		5 966 500
5. Autres coûts directs		
<b>Coût total en Fcjp:</b>	<b>2 368 600 Fcjp</b>	<b>35 799 000 Fcjp</b>
Part INTEGRE	<b>0 Fcjp</b>	<b>29 832 500 Fcjp</b>
Autres financements	<b>2 368 600 Fcjp</b>	<b>5 966 500 Fcjp</b>
<b>Coût total en Euros :</b>	<b>20 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
Part INTEGRE	<b>0</b>	<b>250 000 €</b>
Autres financements	<b>Budget Territorial</b>	<b>Contrat de Développement 2015</b>

*Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.*

**Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)**

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	x	x									
Action 2			x	x	x	x	x				

**Acceptabilité et intégration locale :** *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Les habitants de l'île ainsi que les autorités locales et nationales sont tous largement conscients du problème de la gestion des déchets à Wallis. Tous sont en accord pour une amélioration du système actuel qui a par ailleurs fait ses preuves par le passé.

Cette problématique étant une priorité au regard de la population facilite appropriation du projet localement. Cependant, cette activité nécessite d'être accompagnée par une forte sensibilisation locale afin de contribuer pleinement à son succès.

**Bénéfices attendus pour les populations :** *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Amélioration de la qualité de vie des habitants de Wallis avec un risque réduit de pollution (notamment de la nappe phréatique) par une meilleure gestion des déchets.

**Pérennité (si applicable) :** *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Le casier est en place pour une longue durée qui reste difficile à évaluer mais le succès de la méthode employée par rapport à la méthode actuelle et les actions de sensibilisation associées devraient permettre de mettre en avant les enjeux d'une gestion appropriée des déchets pour le futur. Il est raisonnable d'envisager une durée de vie du casier de l'ordre de 15 à 20 ans puisque le casier actuel date de l'année 2000 sans qu'un tri optimisé ait été mis en place. Ainsi, un retour en arrière paraît peu probable et les actions à venir devraient logiquement suivre à minima les avancements actuels.

\*\*\*

**Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :**

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)